

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DES FINANCES

COMITE ITIE

Unité de Gestion Administrative Provisoire
B. P : 11063 Yaoundé



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF FINANCE

EITI FOLLOW-UP COMMITTEE

Provisional Administrative
Management Unit

N° ____ /MINFI/ITIE/C/UGAP

Yaoundé, le 24 mai 2021

COMPTE RENDU DE LA VINGT-ET-UNIEME SESSION DU COMITE ITIE TENUE LE 24 MAI 2021 A L'HOTEL MONT-FEBE

L'AN DEUX MIL VINGT-ET-UN ET LE VINGT-QUATRE DU MOIS DE MAI

S'est tenue à l'Hôtel Mont-Fébé de Yaoundé, la vingt-deuxième session du Comité ITIE Cameroun sous la présidence de **Monsieur Gabriel DODO NDOKE, Ministre des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique, Vice-Président du Comité ITIE Cameroun.**

Y ont pris part outre les membres du Comité, les points focaux du Secrétariat Permanent, les collaborateurs de l'Unité de Gestion Administrative Provisoire et les mandataires du Cabinet BDO Tunisie.

La liste des présences est jointe en annexe.

M. Richard FEGUE EKANI, Coordonnateur de l'UGAP tenait la plume à cette session. La cérémonie a débuté à 15h17mn.

L'ordre du jour portait sur les points suivants :

- 1- Examen du niveau de mise en œuvre des recommandations de la précédente session ;
- 2- Examen du projet de Rapport ITIE 2018 ;
- 3- Divers

Le Ministre des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique, Vice-Président du Comité ITIE, après constatation du quorum, a souhaité la bienvenue aux mandataires du Cabinet BDO venus finaliser le Rapport de Conciliation pour l'exercice 2018. Il les a rassurés de la collaboration, de toutes les parties prenantes, pour la réussite de leur mandat dans un contexte tout particulier pour l'ITIE dans notre pays. Il a ensuite décliné les points inscrits à l'ordre du jour de la session, après avoir proposé et obtenu des membres que le point relatif à l'examen du compte rendu soit renvoyé aux divers.

I- EXAMEN DU NIVEAU DE MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DE LA PRECEDENTE SESSION

- S'agissant de la première recommandation relative à la saisine des entités n'ayant pas transmis les données de la conciliation au Cabinet BDO, des correspondances ont été signées, notamment celle adressée à DANGOTE que le Président a pris le soin de saisir au préalable. Le représentant de la CNPS a souhaité que son Administration soit saisie officiellement afin de désigner son représentant au sein du Comité.
- La deuxième recommandation, relative aux acomptes du Cabinet BDO et du mémoire de dépenses à transmettre au Ministre des Finances, Président du Comité, via le Ministre Délégué étant en cours d'exécution.
- La troisième recommandation, relative à la saisine de la Commission Interne de Passation des Marchés du MINFI après accord du Président du Comité, est en cours d'exécution. Cette démarche devra désormais être suivie pour toute commande publique passée par le Comité. Le Vice-Président du Comité a instruit l'Unité de Gestion Administrative Provisoire de préparer cette note de saisine du MINFI sans délai.
- La quatrième recommandation relative à la signature de la correspondance notifiant au Cabinet BDO, la décision du Comité de lui confier la réalisation des Rapports ITIE 2018 et 2019 par gré à gré, est en cours.
- La cinquième recommandation, relative à la signature d'une correspondance adressée à DANGOTE, a été actée et exécutée. Une visio-conférence a été programmée entre le Cabinet et le Directeur financier de cette entreprise.

Après cette revue des Recommandations, **le Représentant de Gaz du Cameroun (Collège des Entreprises)** a exprimé ses réserves sur la désignation du point focal de la CNPS à ce moment crucial de la mise en œuvre. Il s'est interrogé sur la problématique liée à sa désignation dans les conditions actuelles.

Le Coordonnateur de l'UGAP l'a rassuré des démarches qui sont entreprises afin que le correspondant actuel de la CNPS soit conforté dans sa position de pourvoyeur d'informations, en attendant la désignation ultérieure du point focal de cette structure.

II-PRESENTATION DU RAPPORT D'ETAPE ITIE 2018

La parole a été donnée à Monsieur LOURIMI, Représentant du Cabinet BDO Tunisie, habitué de cet exercice avec le Comité ITIE Cameroun. Sur l'évolution du Rapport de conciliation 2018, il a d'abord rappelé que le périmètre de ce Rapport est celui de l'exercice 2017 au regard de l'urgence et de l'absence d'une étude de cadrage comme pour les précédents Rapports. La reconduction du périmètre, dit-il n'est pas conforme avec la Norme, mais face à l'urgence, on peut s'y aventurer sans garantie d'emporter l'adhésion des instances de contrôle. Il a présenté le seuil d'écart acceptable de 02% et déclaré que toutes les dix-sept (17) entités du périmètre ont produit leurs données, malgré quelques insuffisances notées dans les déclarations de la CNPS, RAZEL, CAMINEX, SNH et la DGTCFM.

Sur la fiabilité des données, il a dit que la procédure utilisée en 2017 sera reconduite. En guise d'exemple, il a cité CAMINEX et DANGOTE qui n'ont pas envoyé des formulaires de

déclaration signées et certifiées. Il recommande au Comité de confirmer la procédure d'assurance des données dans le procès-verbal de la session du Comité. Pour les formulaires des entités de l'Etat et notamment des Régies financières, il attend toujours le retour de la Chambre des Comptes qui par la voix de son représentant, a bouclé les auditions et attend juste la programmation de l'audience de certification par le Président de la Chambre.

S'agissant des écarts non rapprochés, il a procédé pour l'essentiel des transactions entre DANGOTE et la Douane camerounaise. Les importations des produits et matières, ne rentrant pas directement dans les activités d'extraction, seraient la cause de ces écarts. La source des écarts résiduels c'est la CNPS. Globalement, l'on est à 90% de paiement effectués, les 10% restant étant imputables à la CNPS et DANGOTE.

Concernant les données contextuelles, il a noté l'expiration de nombreux permis et l'extension d'autres. La réconciliation nécessite en conséquence, l'accès des Consultants à la Convention signée entre SNH et GOLAN SASU qui a versé, au titre des frais de formation, un montant dont il est important de savoir s'il doit être réconcilié.

S'agissant du Ministère des Mines, le Consultant est en attente de l'actualisation du Cadastre Minier et sur ce point, le Vice-Président du Comité s'est montré disponible pour travailler avec la Cabinet dans les meilleurs délais afin de lever les obstacles imputables à son Département ministériel.

Quant à la DGTCFM, une réunion a été prévue pour lever les dysfonctionnements observés au 31 décembre 2018.

De l'Institut National de la Statistique, il est attendu la contribution du secteur à l'emploi en valeur absolue et en valeur relative.

S'agissant de la définition de la notion de « dépenses quasi budgétaires », le Conciliateur a recommandé au Comité de partir de la définition proposée par le FMI. Il a suggéré d'éviter de partir des interventions directes pour dire qu'elles ne sont pas des dépenses quasi budgétaires. Il a demandé d'identifier quatre cas de figures et de voir si la SNH se retrouverait dans lesdits cas avant de conclure si l'on est ou non en présence de dépenses dites « quasi budgétaires ». Il a conclu en rappelant que l'objectif de la NORME n'est pas de remettre en cause les décisions et choix du Gouvernement, mais de mettre en lumière le différentiel que pourrait supporter une entité comme SNH et de communiquer dessus.

S'agissant de DANGOTE, le Conciliateur dit qu'on ne retiendra que la taxe spécifique s'il est prouvé que l'essentiel des intrants utilisés dans la fabrication du ciment est importé. Il va tout simplement falloir que le Comité se prononce à ce sujet à travers une note de circonstance qui explique le mécanisme des intrants importés et l'exclusivité des taxes spécifiques résultant de son activité d'extraction proprement dite.

Sur la version définitive du Rapport ITIE 2018 et sa version anglaise, à la demande insistante **du représentant de l'Union des Journalistes du Cameroun**, le Conciliateur rassure que le Rapport sera produit dans les deux langues officielles. Le résumé du Rapport en langue

anglaise sera disponible au même moment que le Rapport en français. La traduction du Rapport complet et ses annexes, suivra. Il a promis d'actualiser et de mettre à la disposition des membres, le calendrier détaillé de sa mission.

Le Représentant de la Société Nationale des Hydrocarbures (SNH) a émis des réserves sur la définition des « dépenses quasi budgétaires » proposée par le Consultant. Il a dit avoir reçu le calendrier des visites du Cabinet et affirmé leur disponibilité à le recevoir, le mardi 25 mai 2021 à 16h, dans le cadre d'une rencontre qui permettra de balayer, entre autres, les questions liées aux informations manquantes et à la définition sus évoquée.

Revenant sur la définition sus-évoquée, **le Vice-Président** du Comité a demandé au Consultant s'il y a un référentiel international en la matière. Le Consultant répond par l'affirmative en disant que le référentiel est la définition proposée par le FMI. Il rappelle que si le Cameroun n'a pas été validé avec la définition jadis proposée, c'est dire qu'une évolution s'impose. A la lumière de cette réaction, le Président demande à l'Unité de Gestion Administrative Provisoire de voir avec le Consultant, le référentiel et de proposer au Comité une reformulation.

Madame **la Représentante de la Chambre de Commerce** dit avoir un problème avec le périmètre reconduit. **Le Représentant de PWYP** demande si le maintien de ce périmètre veut dire qu'aucune entreprise n'en a été sortie.

Le Consultant rappelle encore aux membres du Comité que l'étude de cadrage n'a pas été faite, compte tenu de l'urgence. Mais que pour le Rapport 2019, cette étude doit se faire. Il propose que le Comité se prononce sur les hypothèses où une ou des entreprises se trouveraient au-delà du seuil de matérialité de 50 millions, en l'absence de cette étude. Il signale enfin que le Rapport étant fait sans cadrage et donc sans conformité avec la Norme, il y a un risque parce que l'on aura du mal à le défendre.

III- DIVERS

Conformément à la demande du Vice-Président du Comité exprimée en début de réunion, le Comité s'est penché sur l'adoption du compte rendu dans la rubrique réservée aux divers. **Le Représentant de l'UJC** a suggéré qu'il soit fait mention du quorum dans le document. Il demande en outre que l'heure de fin de la réunion soit ajustée. Il demande enfin que les comptes rendus soient adoptés à date.

Les observations formulées par le Représentant de **Gaz du Cameroun** ont bien été reçues par voie électronique et intégrées. **La Représentante de la Chambre de Commerce** s'est interrogée sur le caractère révisable de l'offre technique et financière du Consultant.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, le Vice-Président du Comité a clôturé la session à 17h48 mn, donnant rendez-vous aux uns et aux autres, le lundi 31 mai 2014.

Le Coordonnateur UGAP

4
Richard J. J. J. J.
Diplômé en Sciences Politiques



Le Président de Séance

Dodo Ndoké Gabriel

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DES FINANCES

COMITE ITIE

Unité de Gestion Administrative Provisoire
B. P : 11063 Yaoundé



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF FINANCE

EITI FOLLOW-UP COMMITTEE

Provisional Administrative
Management Unit

N° ____/MINFI/ITIE/C/UGAP

Yaoundé, le 24 mai 2021

RESOLUTIONS / RECOMMANDATIONS ISSUES DE LA SESSION DU 24 MAI 2021

A l'issue de la session de référence, le Comité a adopté les résolutions et formulé les recommandations ci-après :

I- RESOLUTIONS

Le Comité :

- 1- Adopte le Compte rendu de la session du 24 avril 2021, sous réserve des amendements apportés par les membres du Comité ;
- 2- S'engage à confirmer par écrit, la procédure d'assurance des données des conciliations ITIE 2018 et 2019 ;
- 3- Reconduit le périmètre de la conciliation ITIE 2017 pour la conciliation ITIE 2018.

II- RECOMMANDATIONS

- 1- Le Comité recommande à la SNH de faciliter au Consultant, l'accès à la CONVENTION SNH GOLOR SASUS afin d'améliorer sa compréhension sur cette sous-traitance ;
- 2- Le Comité a acté la sollicitation faite par le Consultant à l'endroit du Comité, de produire une note de circonstance pour expliquer le mécanisme des intrants importés par DANGOTE et dédiés à la production ainsi que l'exclusivité des taxes spécifiques résultant de son activité d'extraction ;
- 3- Le Comité recommande, au sujet de la définition des « dépenses quasi budgétaires », à l'Unité de Gestion Administrative Provisoire de travailler avec le Consultant sur le référentiel en la matière et d'en faire le point au Comité ;
- 4- Le Comité a acté la sollicitation faite par le Consultant à l'endroit du Comité, de se prononcer sur le cas de toute entreprise qui se situerait au-delà du seuil de matérialité.

Le Coordonnateur UGAP

Richard Njomo
Diplômé en Sciences Politiques

Le Président de Séance



Dodo Ndoké Gabriel